



CST du 01 décembre 2025

Rapport n° 6

Soumis à avis  Informatif

## Examen du Rapport Social Unique 2024

Annexe(s) :  Néant  Oui → Nombre : 0

Le Rapport Social Unique (RSU) est un document obligatoire, établi chaque année par toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. Introduit en 2021 dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, ce rapport regroupe plus d'une centaine d'indicateurs liés aux ressources humaines.

Il fournit des données essentielles sur divers aspects tels que les effectifs, les rémunérations, les absences, la formation, les conditions de travail, et bien d'autres encore.

Une synthèse de ce RSU vous est présentée ci-après.



## SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS 70

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de Haute-Saône.

**Effectifs**

- **155 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **147 fonctionnaires**
- > **3 contractuels permanents**
- > **5 contractuels non permanents**



- **1 contractuel permanent en CDI**

- **Précisions emplois non permanents**

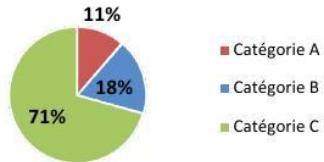
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**

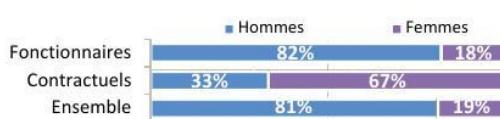
- **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	12%	33%	13%
Technique	11%		11%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie	77%	67%	77%
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

- **Répartition des agents par catégorie**



- **Répartition par genre et par statut**



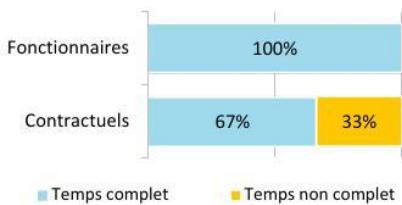
- **Les principaux cadres d'emplois**

Cadres d'emplois	% d'agents
Sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels	31%
Sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels	25%
Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels	14%
Adjointes administratives	8%
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels	5%

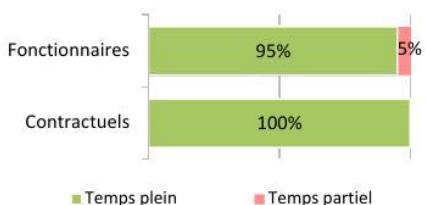
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	0 fonctionnaires TNC	1 contractuel TNC
Incendie	0%	50%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

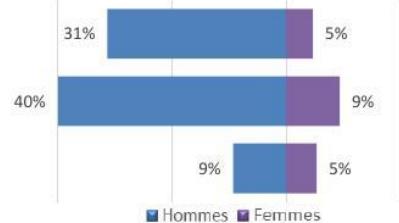
2% des hommes à temps partiel  
18% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,72
Contractuels permanents	49,17
Ensemble des permanents	43,83
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	18,50

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

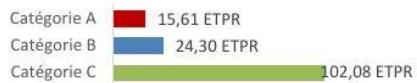
## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 142,92 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 138,04 fonctionnaires
- > 3,95 contractuels permanents
- > 0,93 contractuel non permanent

260 114 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières

> Un agent détaché dans une autre structure

Aucune position particulière

## Mouvements

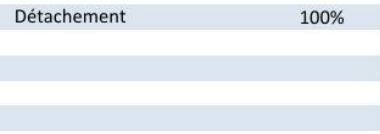
- En 2024, 7 arrivées d'agents permanents et 1 départ

1 contractuel permanent nommé stagiaire

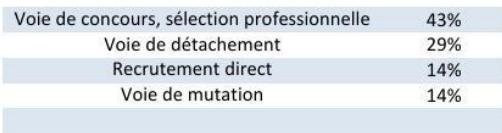
### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
144 agents	150 agents
	<sup>1</sup> cf. page 7
<b>Variation des effectifs*</b> entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024	
Fonctionnaires	↗ 5,0%
Contractuels	↘ -25,0%
Ensemble	↗ 4,2%

- Principale cause de départ d'un agent permanent



- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents



\* Variation des effectifs :  
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /  
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 45 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

## Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024		
	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	1	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)



## Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 83,52 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>14 293 559 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>11 937 368 €</b>	<b>Soit 83,52 % des dépenses de fonctionnement</b>
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 266 578 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	231 470 €	
IFSE :	167 732 €	
CIA :	36 568 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	36 045 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	43 377 €	
SFT ( <i>titulaire uniquement</i> ) :	46 735 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	<b>Catégorie A</b>		<b>Catégorie B</b>		<b>Catégorie C</b>	
	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>
Administrative	46 404 €	s	32 493 €		30 400 €	
Technique	s		39 711 €		31 981 €	s
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie	46 109 €	s	29 929 €		26 379 €	s
Animation						
Toutes filières	47 223 €	42 628 €	31 036 €		27 354 €	s

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 5,43 %

<b>Part des primes et indemnités sur les rémunérations :</b>	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>5,30%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>9,09%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5,43%</b>

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 1844,02 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 589 €	1 263 €	12%	s	s		s	s				
Catégorie B	s	s		7 399 €	870 €	11%						
Catégorie C	4 360 €	1 203 €	22%	4 314 €	1 244 €	22%	s					

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## Absences

- En moyenne, 6,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 0,7 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,85%	0,18%	1,82%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	1,85%	0,18%	1,82%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,01%	0,18%	1,97%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 16,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- 15 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 9,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 25 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C
- ⇒ 376 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

7 assistants de prévention désignés dans la collectivité

### FORMATION

6 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 3 700 €

Coût par jour de formation : 617 €

### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 810 000 €

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

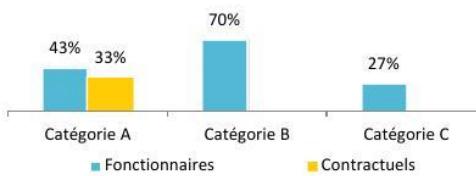
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2018

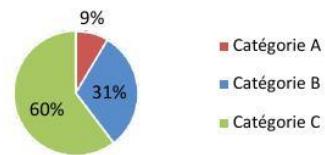
## Formation

- En 2024, 36,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 328 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- 169 332 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,2 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	40 %
Coût de la formation des apprentis	1 %
Frais de déplacement	8 %
Autres organismes	51 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	46%
Autres organismes	54%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance

- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	34 277 €
Montant moyen par bénéficiaire	286 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

- Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2024

- Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT